

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2026-05-06-01
Objet : Election du Président

EXPOSE :

Monsieur Guy PORTAL Doyen d'âge de l'assemblée, assure la présidence en vue de l'élection du Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

Après avoir fait appel à candidature pour le poste de Président, s'est déclaré candidat :

- Jean-Philippe BESIERS

En application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est alors procédé à l'élection du Président à bulletin secret.

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Le comité syndical, appelé à voter selon l'article L5211-2 du CGCT,

A élu Monsieur **BESIERS Jean-Philippe** Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

A circular stamp of the Syndicat Mixte Eaux Confluences is visible, with the text "SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES" around the perimeter and "ASSAMBLÉE COMMUNE" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2026-05-06-02
Objet : Fixation du nombre des Vice-présidents

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, soit huit.

Si plus des deux tiers de l'assemblée le souhaitent, il est possible de passer à 30 %, arrondi à l'entier inférieur de l'effectif soit 11 vice-présidents.

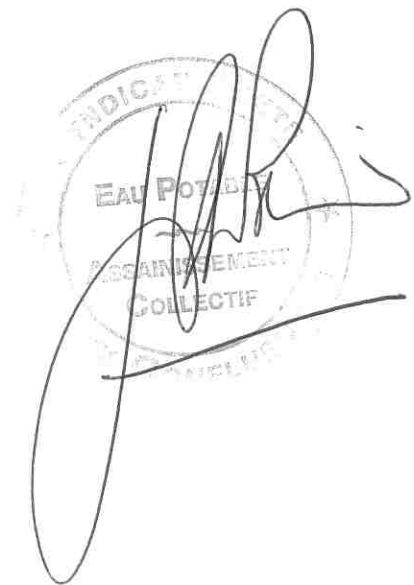
DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

APPROUVE la création de 11 postes de vice-présidents,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour :36
Contre : 0
Abstentions :0



SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2026-05-06-03
Objet : Election des Vice-présidents

EXPOSE :

L'assemblée, à la majorité des 2/3, souhaitant que le nombre de vice-président soit de 11,
Il est fait appel à candidature :

-1^{er} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Romain LOPEZ présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 36
Exprimés : 35
Blanc :

Voix pour M. LOPEZ : 35
Bulletins nuls : 1

M Julie FOURMENT est arrivée à 19h07 portant le nombre de votants à 37

2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Daniel GALLO présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 36
Blanc : 1

voix pour M.GALLO : 36
bulletin blanc : 1

3^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Thierry JAMAIN présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 34
Blancs : 2
Nul : 1

voix pour M. JAMAIN : 34
bulletins blancs : 2
bulletin nul : 1

4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur José LACOMBE présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37

Exprimés : 36

Blanc : 1

voix pour M. LACOMBE : 36

bulletins blancs : 1

bulletins nuls : 0

5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Alex REMIA présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37

Exprimés : 37

Blancs : 0

voix pour M REMIA : 37

bulletins blancs : 0

6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Xavier PREVEDELLO présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37

Exprimés : 34

Blancs : 3

voix pour M. PREVEDELLO : 34

bulletins blancs : 3

7^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur POUGNAND présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 36
Blanc : 1

voix pour M. POUGNAND : 36
bulletins blancs : 1

8^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur DELBOULBES présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 37
Blanc : 0

voix pour M. DELBOULBES : 37
bulletin blanc : 0

9^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur VALEYE présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 37
Blanc : 0

voix pour M. VALEYE : 37
bulletins blancs : 0

10^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Mathieu PIERASCO présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 37
Blanc : 0

Voix pour M. PIERASCO : 37
Bulletins blancs : 0

11^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- *Monsieur Jean-Pierre BAZELY présente sa candidature.*

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 37
Exprimés : 36
Blanc : 1

Voix pour M. BAZELY : 36
Bulletins blancs : 1

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

A ELU en tant que vice-présidents :

- *M. LOPEZ Romain*
- *M. GALLO Daniel*
- *M. JAMAIN Thierry*
- *M. LACOMBE José*
- *M. REMIA Alex*
- *M. PREVEDELLO Xavier*
- *M. POUGNAND Jérôme*
- *M. DEBOULBES Didier*
- *M. VALEYE Romain*
- *M. PIERASCO Mathieu*
- *M. BAZELY Jean-Pierre*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELEGATIONS DE COMPETENCES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, et dans un souci d'améliorer le fonctionnement institutionnel du syndicat des eaux, le comité syndical est invité à se prononcer sur les propositions telles que développées ci-après se rapportant d'une part au champ de la délégation de pouvoirs du Président du syndicat et d'autre part, au champ de la délégation de pouvoirs du bureau, composé du président et des Vice-présidents.

A cet effet, il est proposé au comité d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée du mandat, à exercer par délégation du comité syndical les attributions suivantes :

1. Procéder dans la limite de l'estimation des services fiscaux (service des domaines) aux acquisitions à l'amiable, ou par adjudication, de biens immobiliers, fonciers, ou de droits réels immobiliers dans la limite de **30 000 € HT**,
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou d'occupation du domaine public dans la limite d'un loyer annuel de **30 000 € HT** et pour une durée n'excédant pas douze ans,
3. Prendre toutes décisions concernant, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres de travaux, de fournitures de services et avenants corollaires de toute nature qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de **216 000 € HT**,
4. Souscrire les contrats d'abonnements pour la fourniture de fluides et énergies,
5. Procéder dans la limite des recettes d'investissement prévues au chapitre 16 du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et passer à cet effet les actes nécessaires,
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat des eaux,
7. Régler les conséquences dommageables des sinistres,
8. Accepter les indemnités d'assurances,
9. Passer les contrats d'assurances et avenants corollaires,
10. Procéder aux acquisitions et cessions de droits de tréfonds et de toutes servitudes et indemnités corollaires dans la limite d'un montant de **30 000 € HT**,

Le président pourra être suppléé, en cas d'empêchement, par un vice-président pour l'exercice des délégations précitées, et ce conformément à l'article L 5211-9 du CGCT.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est aussi proposé au comité d'autoriser le bureau du syndicat, pour la durée du mandat, à exercer par délégation du comité syndical les attributions suivantes :

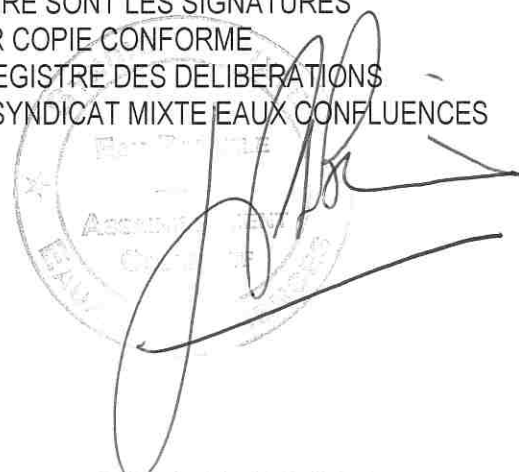
1. Procéder dans la limite de l'estimation des services fiscaux (service des domaines) aux acquisitions à l'amiable, ou par adjudication, de biens immobiliers, fonciers, ou de droits réels immobiliers d'un montant supérieur à **30 000 € HT** et inférieur à **70 000 € HT**,
2. Décider de la conclusion de baux, locations et conventions financières d'un montant annuel supérieur à **30 000 € HT** et inférieur à **70 000 € HT**,
3. Procéder aux acquisitions et cessions de droits de tréfonds et de toutes servitudes et indemnités corollaires d'un montant inférieur à **70 000 € HT**,
4. Prendre toutes décisions concernant, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres de travaux, de fournitures de services et avenants corollaires de toute nature qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de **500 000 € HT**,
5. Passer les conventions avec les différents concessionnaires pour les déplacements de réseaux,
6. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou d'occupation du domaine public pour un loyer annuel supérieur à **30 000 € HT** ou pour une durée excédant douze ans,

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

APPROUVE le champ de la délégation d'attributions au président et au bureau du syndicat dans les conditions telles que précisées ci-dessus, conformément aux dispositions prévues par l'article L5211-10 du CGCT.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES



Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2026-05-06-05
Commission d'appel d'offres

EXPOSE :

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Le comité syndical décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Membres titulaires :

- M. GALLO
- M. PIERASCO
- M. REMIA
- M. POUGNAND
- M. DELBOULBES

Membres suppléants :

- M. THIERS
- M. BRIOIS
- M. BAZELY
- M. LOPEZ
- M. PREVEDELLO

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 37
Contre 0
Abstention : 0



SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 18h30 (06/05/2026), le Comité Syndical dûment convoqué le 27/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Castelferrus, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président sortant du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 27/04/2026

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mme BAYROU Anne-Marie, M.BAZELY Jean-Pierre, M.BOLZONI Thierry, M.BONNEFOI Joël, M.BESIERS Jean-Philippe, M.BOUCHE Bernard, M.BOURDON Clément, M.BRIOIS Dominique, M.CHAMPAIN Christophe, Mme CHAMPY Anne, M.COUREAU Jean-Louis M. DELBOULBES Didier, Mme ESQUIEU Pierrette, M. FERVAL Jean-Philippe, Mme FOURMENT Julie à **partir de 19h07**, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M.GAUTHIER Claude, M.JAMAIN Thierry, M.JOLYS Sébastien, M.LACOMBE José, M. LOPEZ Romain, M.MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme PECCOLO Marie-Christine, M. PIERASCO Mathieu, M. PORTAL Guy, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, M. REMIA Alex, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, Mme THEDIE Marie-Laure, M.THIERS Jean-Christophe, M. VALEYE Romain M. VIGNAUX Christian .

Absents excusés :

Délégués en exercice : 37

- Présents : **36 puis 37 à partir de 19h07**

- Votants : 36 puis 37 à partir de 19h07

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur BAZELY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fixation des indemnités de fonction au Président et aux vice-Présidents

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-12,
Considérant que les indemnités de fonction sont en principe destinées à couvrir les frais que les élus supportent dans l'exercice de leur mandat,
Considérant que les indemnités votées par l'organe délibérant pour l'exercice des fonctions de président et vice-président, sont déterminées par décret en conseil d'état par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Considérant que la population du syndicat est actuellement comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,
Considérant que le taux maximum pour un président de syndicat est de **25,59%** pour cette tranche de population,
Considérant que le taux maximum pour un vice-président de syndicat est de **10,24 %** pour cette tranche de population,
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale soit **53 030, 61 €/an**

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

FIXE à compter du 7 mai 2026 les indemnités de fonction du président à un taux de **22 %** soit une indemnité brute mensuelle de **4 110,52 € x 0,22 = 904,31 €**

FIXE à compter du 7 mai 2026 les indemnités de fonction des neuf vice-présidents à un taux de **7,77%** soit une indemnité brute mensuelle de **4 110,52 € x 0,0777 = 319,38 €**

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

